

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 6 février 2012**  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°4
CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE LA POTERIE**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 6 février 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, M. Jean BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Gilles COUGOUREUX suppléant de M. Pascal DELIEUZE

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Robert SIEGEL, Mme Fabienne GALVEZ

Absents :

Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BOUDES

Quorum : 23	Présents : 38	Votants : 40	Pour 39 Contre 1 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de communes,

Vu le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 39 pour et 1 contre,

- **de voter** une autorisation de programme d'un montant total de 3 402 880€ pour la construction de la Maison de la Poterie,

* Travaux pour la construction de la Maison de la Poterie :

o Coût total : 3 402 880€ (travaux bâtiment, aménagements extérieurs)

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par subventions sur travaux (1 663 300€ soit 220 000€ supplémentaires par rapport aux recettes initiales) et autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1047-2313-020

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessus avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP2011 réalisé	RAR2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Recettes	Evolution/AP initiale (dépenses)
1047-2313-020	3 402 880	664 731	2 427 925	38 624	271 600	0	0	0	1 663 300	901 280
Total	3 402 880	664 731	2 427 925	38 624	271 600	0	0	0	1 663 300	901 280

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 570 le
 Publication le
 Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le
 Identifiant de l'acte :
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET